

Le zolpidem ne sera pas classé COMME STUPÉFIANT



Trop prescrit, mal utilisé et surdosé, ce somnifère peut devenir une vraie drogue.

► L'an dernier, la France durcissait les règles de délivrance d'un somnifère hyperutilisé, le zolpidem (Stilnoct). Classé comme stupéfiant, il n'est plus prescrit que sur ordonnance sécurisée.

Les autorités belges ont aussi enquêté: "Les inspecteurs de l'AFMPS (Agence fédérale des Médicaments et des Produits de Santé) ont observé une augmentation marquée des dossiers de fausses prescriptions et des cas de surprescription médicale, ces dernières années. Ceci nous a motivés à évaluer la nécessité de mettre en place de nouvelles mesures de minimisation des risques", explique l'Agence. La France dispose de données depuis 1993, ce qui n'est pas notre cas... La Belgique a décidé de ne pas mettre le médicament parmi les stupéfiants, mais rappelle ses dangers pour "sensi-

biliser patients, prescripteurs et pharmaciens à la problématique de l'abus et la dépendance au zolpidem, et rappeler que les alternatives non-médicamenteuses doivent être le premier choix face aux troubles du sommeil".

LES PATIENTS prennent de trop fortes doses, et sur une longue durée (des années), alors qu'il est conçu pour soulager l'insomnie quelques jours à deux semaines. "Le risque de dépendance physique et psychique augmente avec la dose et la durée du traitement", rappelle l'AFMPS. Le zolpidem fait aussi son apparition dans les faits divers, dont les viols...

Enfin, les effets indésirables peuvent être graves: amnésie, chutes, troubles psychiatriques. Méfiance, donc...

C. Vr.